

2022/0041

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.WERY.JOSSET.

Mmes BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. WERY.

M. CHRETIEN à M. SEGUIN.

M. PETIT à M. BADIDI.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE.DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et

M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : ACQUISITION DE LA PARCELLE A 871 – RUE DU TAILLE PIED.

La commune souhaite se porter acquéreur de la parcelle A 871 (d'une superficie de 1 248 m²) sise 27 rue du Taille Pied.

Le propriétaire de cette parcelle est Madame DEPRICK

Le montant de la transaction est fixé à 11 000,00 euros (hors frais d'acte).

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'acquisition de la parcelle A 871 pour un montant de 11 000,00 euros (hors frais d'acte),

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 12.12.2022

Le Maire

